

FAQ WWOOF France 2011

- 1 Quelles sont les conditions pour adhérer à l'association ?
- 2 Comment m'inscrire et devenir membre de l'association ?
- 3 Y a-t-il un âge minimum et/ou maximum pour faire du WWOOFing ?
- 4 Je veux faire du WWOOFing à l'étranger, dois-je m'inscrire auprès de WWOOF France ou auprès du pays concerné ?
- 5 Quels sont les hôtes et comment les choisir ?
- 6 Sur quelles régions sont situés les hôtes ?
- 7 Combien d'hôtes y a-t-il sur la France ?
- 8 Y a-t-il des hôtes dans les DOM-TOM ?
- 9 Puis-je avoir un aperçu des fermes du réseau pour me faire une idée ?
- 10 Comment contactez mon hôte et me présenter ?
- 11 Combien de temps à l'avance dois-je organiser mon séjour ?
- 12 Comment se déroule une journée « type » ?
- 13 Y a-t-il une durée minimum ou maximum de séjour ?
- 14 A quelle période de l'année puis-je faire du WWOOFing ?
- 15 Peut-on faire du WWOOFing en famille avec des enfants, et doivent-ils eux aussi devenir membres ?
- 16 Puis-je amener mon animal ?
- 17 Puis-je WWOOFer plusieurs fois dans l'année ?
- 18 Je suis français, puis-je faire du WWOOFing ?
- 19 Les hôtes parlent-ils aussi l'anglais ?
- 20 Le WWOOFing peut-il être considéré comme du « travail » ?
- 21 Le WWOOFing peut-il être considéré comme des « vacances » ?
- 22 Serai-je logé et nourri ?
- 23 Serai-je rémunéré et/ou devrai-je donner de l'argent mon hôte ?
- 24 Quelle est la différence entre un accès/livret pour une personne et un accès/livret pour deux personnes ?
- 25 Si je m'inscris en ligne, quand pourrai-je consulter la liste des hôtes et quand recevrai-je mon livret ?
- 26 Si je m'inscris par courrier, quand pourrai-je consulter la liste des hôtes et quand recevrai-je mon livret ?
- 27 Pourquoi prendre un livret papier en plus de l'accès en ligne ?
- 28 Combien de temps est valable mon adhésion ?
- 29 Comment puis-je payer mon adhésion ?
- 30 En souscrivant à l'association, suis-je assuré en cas de problème ?
- 31 Quel est mon statut auprès des ASSEDICS, Sécu, autres organismes ?
- 32 Y a-t-il un forum où je peux lire des témoignages, du vécu... etc ?
- 33 Existe-il une charte du WWOOFing ?
- 34 Vais-je recevoir une carte de membre ?
- 35 Quel visa me faut-il pour faire du WWOOFing ?
- 36 Peut-on WWOOFer à l'étranger en étant membre de WWOOF France ?
- 37 Puis-je raconter et « témoigner » de mes expériences de WWOOFer ?
- 38 Que faire en cas de problème avec un hôte ou un WWOOFer ?
- 39 Je souhaiterais devenir hôte et accueillir des WWOOFers sur ma ferme, comment faire ?

1 Quelles sont les conditions pour adhérer à l'association ?

La motivation avant tout ! L'envie de découvrir, d'être utile, de servir le mouvement bio, d'apprendre des gestes plus sains pour la planète autour de l'agriculture biologique... Le respect pour notre Terre et pour l'Homme, l'écoute, l'attention, dotés d'une participation active sont vos atouts pour faire de votre WWOOFing une expérience émouvante et inoubliable !

2 Comment m'inscrire et devenir membre de l'association ?

Pour devenir membre de l'association et ainsi obtenir la liste des hôtes pouvant vous accueillir, vous devez aller vous inscrire sur : <http://www.wwoof.fr/wwoofer2.htm> et choisir le format ce qui vous convient le mieux : (accès internet seul, accès internet + livret papier, pour une personne, pour deux personnes...).

3 Y a-t-il un âge minimum et/ou maximum pour faire du WWOOFing ?

Le WWOOFing peut être pratiqué par tous à condition d'être majeur (**18 ans ou plus selon législation en vigueur dans le pays de résidence du participant**) et ce, sans limite d'âge. A noter : Jusqu'en avril 2010, il était possible d'adhérer dès 16 ans en fournissant obligatoirement une autorisation parentale ; ceci n'est plus possible aujourd'hui. Et même dans le cadre d'un séjour en famille (c'est-à-dire, uniquement accompagné de ses représentants légaux) un mineur ne pourra participer aux activités.

4 Je veux faire du WWOOFing à l'étranger, dois-je m'inscrire auprès de WWOOF France ou auprès du pays concerné ?

En adhérent à WWOOF France, vous aurez la liste des hôtes WWOOF de France uniquement. Chaque pays possède sa propre organisation nationale (pour consulter les sites : <http://www.wwoof.fr/monde.htm>) ou n'en a pas encore ; dans ce cas, le pays est géré par le WWOOF Independent ou le WWOOF International. Le mieux est d'aller voir sur leurs sites, qui sont un peu les « portails » du WWOOF : www.wwoofinternational.org et/ou www.wwoof.org pour connaître un pays donné, son organisation, son fonctionnement...

5 Quels sont les hôtes et comment les choisir ?

Vous choisirez souvent votre hôte en fonction de son annonce ou de sa région... Par exemple, vous vous dirigerez plus vers un hôte ayant des bêtes si vous aimez les animaux, vers un hôte faisant des fromages si vous voulez découvrir comment ils se fabriquent, vers un hôte mettant en place un potager en permaculture si vous souhaitez vous même vous installer plus tard... Nous avons des hôtes dans tous les domaines (maraîchage, horticulture, apiculture... mais aussi des hôtes qui fabriquent du pain bio, des sirops, des conserves, des huiles essentielles... certains proposent même des activités artistiques, sportives... (les membres ont accès à un moteur de recherche par activités, par régions... etc.).

6 Sur quelles régions sont situés les hôtes ?

Pratiquement sur toute la France. A ce sujet, consultez notre prévisualisation (cf question 9).

7 Combien d'hôtes y a-t-il sur la France ?

Nous avons environ 650 hôtes.

8 Y a-t-il des hôtes dans les DOM-TOM ?

Deux pour le moment, situés en Nouvelle-Calédonie et sur l'Île-de-La-Réunion.

9 Puis-je avoir un aperçu des fermes du réseau pour me faire une idée ?

Oui, il suffit d'aller sur le pictogramme « aperçu des fermes » (<http://www.wwoof.fr/Preview/wdisplay.php>) puis de cliquer sur les départements qui vous intéressent. Chaque hôte décrit son activité, les langues parlées... etc.

10 Comment contactez mon hôte et me présenter ?

N'ALLEZ JAMAIS CHEZ UN HÔTE SANS LE PRÉVENIR. Selon le choix de l'hôte, contactez-le par téléphone, email ou courrier. Présentez vous avec naturel, en mettant l'accent sur vos motivations à rejoindre le mouvement et expliquez votre choix : pourquoi lui ?

11 Combien de temps à l'avance dois-je organiser mon séjour ?

Cela varie beaucoup en fonction de la période choisie, mais en vous y prenant un mois à l'avance (au moins pour la saison estivale par exemple) vous mettez toutes les chances de votre côté pour que votre hôte « préféré » soit disponible !

12 Comment se déroule une journée « type » ?

Il n'y a pas de règle, cela dépend de l'hôte que vous aurez choisi et de ce que vous aurez convenu ensemble AVANT VOTRE ARRIVÉE. D'une manière générale, vous participez aux activités une demi-journée par jour, cinq jours par semaine ; mais cela est à voir directement avec l'hôte.

13 Y a-t-il une durée minimum ou maximum de séjour ?

Non, cela dépend des hôtes et de vous. Toutefois, l'expérience nous a montré qu'une semaine semble être un minimum pour découvrir votre hôte et ses activités.

14 A quelle période de l'année puis-je faire du WWOOFing ?

Le large éventail d'hôtes adhérant au mouvement, vous permet de WWOOFer toute l'année (selon les régions, les saisons, les activités... etc.).

15 Peut-on faire du WWOOFing en famille avec des enfants, et doivent-ils eux aussi devenir membres ?

Le WWOOFing peut tout à fait se faire en famille. Certains de nos hôtes acceptent les enfants d'autres non. Ceux qui les accueillent volontiers en ont généralement. Bien évidemment il est inutile de prendre une inscription pour un enfant de moins de 18 ans car il lui est interdit de WWOOFer ! Nous vous conseillons de ne pas emmener un tout-petit, car ce n'est pas forcément évident dans une ferme qui n'est pas la votre et il peut y avoir beaucoup de danger pour un enfant en très bas âge ! Mais ce point est toutefois à voir avec votre hôte.

16 Puis-je amener mon animal ?

Seulement avec la permission de l'hôte.

17 Puis-je WWOOFer plusieurs fois dans l'année ?

Oui, vous n'êtes pas limité quant au nombre de séjour, mais vous devrez renouveler votre adhésion au bout d'une année.

18 Je suis français, puis-je faire du WWOOFing ?

Oui, le WWOOFing s'adresse à toutes les nationalités y compris les français.

19 Les hôtes parlent-ils aussi l'anglais ?

Oui la majorité des hôtes parlent anglais et les langues parlées sont en général précisées à la fin de chaque annonce.

20 Le WWOOFing peut-il être considéré comme du « travail » ?

Non, c'est un échange, une solidarité, une découverte... Vous n'avez aucune obligation de rentabilité, pas de lien de subordination ou hiérarchique, vous n'êtes pas rémunéré. Vous êtes là pour découvrir, apprendre et participer aux activités d'une personne qui souhaite vous faire partager son univers.

21 Le WWOOFing peut-il être considéré comme des « vacances » ?

Oui et non. Tout est relatif et personnel. Non, car les vacances sont synonyme de repos et il n'est pas au rendez-vous (du moins pas toute la journée s'y vous vous investissez comme il se doit). Oui car vous avez choisi des « vacances solidaires », des « vacances vertes et utiles ». Si la (ou le ?) farniente n'est que rarement là, le dépaysement, la richesse des découvertes, des rencontres, l'apprentissage, la diversité, la bonne humeur, la simplicité, le naturel ... sont quant à eux une réalité palpable !

22 Serai-je logé et nourri ?

Oui cela fait partie de « l'échange », du programme. Si, lors de vos premiers contacts avec l'hôte, le courant passe, les centres d'intérêts sont communs, les passions identiques ou simplement que l'envie de découvrir et de comprendre l'autre et sa culture est forte, votre hôte vous accueillera comme un ami, un membre de la famille.

23 Serai-je rémunéré et/ou devrai-je donner de l'argent mon hôte ?

EN AUCUN CAS. Ni vous ni votre hôte ne percevez de rémunération. Le WWOOFing est un échange, une solidarité, une découverte...

24 Quelle est la différence entre un accès/livret pour une personne et un accès/livret pour deux personnes ?

L'accès/livret pour une personne est destiné à une seule personne et représente son adhésion au WWOOFing. L'accès/livret pour deux est donc destiné à deux WWOOFers et cela évite au deuxième de payer sa cotisation intégralement : c'est une sorte de réduction. Les WWOOFers inscrits à deux partagent donc le même livret et le même numéro d'adhésion ; il faut par contre qu'ils voyagent ensemble ! Mais il est aussi possible de voyager chacun de son côté ; dans ce cas pas au même moment.

25 Si je m'inscris en ligne, quand pourrai-je consulter la liste des hôtes et quand recevrai-je mon livret ?

Si vous avez choisi le livret électronique, vous pourrez consulter immédiatement la liste des hôtes en ligne et accéder au moteur de recherche par activités grâce à vos codes d'accès personnels envoyés en simultané.

Si vous avez également choisi le livret papier, il vous faudra patienter une à deux semaines (selon votre pays) pour le recevoir.

26 Si je m'inscris par courrier, quand pourrai-je consulter la liste des hôtes et quand recevrai-je mon livret ?

Si vous vous inscrivez par courrier, il vous faudra patienter une à deux semaines (selon votre pays) pour recevoir le livret papier et/ou vos codes d'accès personnel.

27 Pourquoi prendre un livret papier en plus de l'accès en ligne ?

Nous proposons un livret papier en plus car tout le monde n'a pas une connexion internet disponible (voyageurs, région isolée...).

28 Combien de temps est valable mon adhésion ?

L'adhésion est valable un an, de date à date à compter du jour de la réception de vos identifiants.

29 Comment puis-je payer mon adhésion ?

Vous pouvez régler votre cotisation.

- soit en ligne par paiement sécurisé Paypal,
- soit par courrier en joignant un chèque (libellé à l'ordre de WWOOF France), en espèces (emballées dans du papier aluminium pour éviter le vol) ou encore par virement bancaire (coordonnées bancaires disponibles à hello@wwooof.fr)

30 En souscrivant à l'association, suis-je assuré en cas de problème ?

L'association ne fournit pas d'assurance : ni à nos WWOOFers ni à nos hôtes. Vous devez avoir au minimum une « assurance responsabilité civile » et vous renseigner auprès de celle-ci pour savoir si elle couvre vos activités de WWOOFing. Au besoin, expliquez leur ce que c'est (une forme de volontariat, de bénévolat...) ou renvoyez-les sur notre site internet. Sinon, indépendamment de l'association, il existe une assurance spéciale WWOOFing pour l'Europe (cotisation 2009 de 25 euros pour un an). Vous trouverez des renseignements sur : www.oveuropa.com. Ils peuvent également vous fournir des informations sur les visas, les autorisations, la santé en Europe...etc.

31 Quel est mon statut auprès de Pôle Emploi, Sécurité Sociale ou autres organismes ?

Nous ne savons pas (par manque de retours) ce que ces derniers en pensent et comment ils peuvent vous considérer ; le WWOOFing n'étant malheureusement pas encore une activité « reconnue ».

32 Y a-t-il un forum où je peux lire des témoignages, du vécu... etc ?

Il n'y a pas de forum sur notre site ; un forum est long et lourd à gérer et nous n'avons pas encore la capacité de le faire. Cependant vous pourrez aisément en trouver sur le net à partir des moteurs de recherches (Google, Yahoo... etc).

33 Existe-il une charte du WWOOFing ?

Oui et elle destinée aussi bien aux WWOOFers qu'aux hôtes, vous pouvez la consulter sur : <http://www.wwooof.fr/pdf/CharteduWWOOFing.pdf>

34 Vais-je recevoir une carte de membre ?

Non, nous minimisons au maximum l'utilisation de papier ! Votre numéro de membre est votre « passeport WWOOF » pour aller chez votre hôte. Ce dernier vérifiera avant, ou lors de votre arrivée, la validité de votre adhésion grâce à votre numéro d'adhérent.

35 Quel visa me faut-il pour faire du WWOOFing ?

Nous ne sommes pas habilités à répondre à cette question car tout dépend de votre pays de résidence. Toutefois, ne demandez jamais un visa de travail, le WWOOFing n'étant pas un travail mais un échange, une solidarité, une découverte... à ne pas confondre !

36 Peut-on WWOOFer à l'étranger en étant membre de WWOOF France ?

Non, pas pour le moment.

37 Puis-je raconter et « témoigner » de mes expériences de WWOOFer ?

Bien sûr, nous répondons à tout le monde même si cela prend parfois du temps.

38 Que faire en cas de problème avec un hôte ou un WWOOFer ?

Nous en parler. Notre programme est basé sur la confiance et nous mettrons tout en œuvre pour que vos problèmes se solutionnent ; nous avons d'ailleurs (en interne) un système pour gérer cela.

39 Je souhaiterais devenir hôte et accueillir des WWOOFers sur ma ferme, comment faire ?

Contactez nous par email (alexandra@wwooof.fr) ou par courrier (WWOOF France – La Beunaz – 74500 Saint Paul en Chablais - France) et décrivez nous votre activité, vos besoins... etc.